



Nos objectifs éducatifs :

Nos projets d'animation découlent directement du projet éducatif de la Ligue de l'enseignement et du projet éducatif de la commune dont les grands objectifs sont :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants en permettant l'accès de tous à différentes activités
- Développer l'ouverture culturelle et l'esprit critique.
- Favoriser leur engagement dans la citoyenneté et l'implication dans la vie de leur commune.

Les animateurs veilleront à proposer des activités variées, tout en respectant le rythme de chaque enfant : elles peuvent être modifiées en fonction des envies des enfants, des conditions météorologiques et autres paramètres imprévisibles.

Nous contacter :

Ligue de l'Enseignement
15 rue Général de Reffye
88000 EPINAL
Brigitte Vauthier
03.29.69.64.63
vse@fol-88.com

Mairie de Deyvillers
2 rue de Lorraine
88000 Deyvillers
contact@deyvillers.fr
03.29.34.08.70.



accueil de loisirs DEYVILLERS

.....

PROGRAMME 7 JUILLET AU 1 AOUT 2025

Pour les enfants de 3 à 12 ans

Centre Socio-Educatif place de la Tuilerie 88000 Deyvillers

Accueil à partir de 7 h 30 jusqu'à 18 h 30

garderie de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30

En partenariat avec la collectivité de Deyvillers, l'accueil de loisirs est organisé par la Ligue de l'Enseignement des Vosges (association laïque et indépendante agréée par le Ministère de l'Education Nationale, complémentaire de l'école Publique) et financé par la CAF dans le cadre de la prestation de service.

PROGRAMME DES SORTIES



Tarifs (**hors repas**) en fonction du quotient familial

	De 0 à 700	De 701 à 1060	1061 et plus
Semaine 5 jours	55.00	60.00 €	65.00 €
Semaine du 15-18/07 => 4 jours	44.00 €	48.00 €	52.00 €
Tarif du Repas	1.00 €	3.82 €	5.46 €

Pour plus amples informations (tarifs, conditions...) merci de consulter le site internet de la ville de Deyvillers

<https://deyvillers.fr/jeunesse/alsh-et-mercredis-recreatifs/>

FICHE D'INSCRIPTION ALSH 7/07 au 1/08/2025

à retourner en Mairie avant le **30 JUIN** avec les documents et le règlement

Joindre le règlement hors repas à l'inscription à l'ordre de la Lique de l'Enseignement

Si vous disposez de l'aide aux loisirs de la CAF pensez à apporter votre notification lors de l'inscription

Toute inscription sera facturée (sauf sur présentation du certificat médical avant facturation)

Madame, Monsieur : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Numéro allocataire CAF : _____

Souhaite inscrire le(s) enfant(s) :

Nom et Prénom : _____ Né(e) le : _____

Nom et Prénom : _____ Né(e) le : _____

Nom et Prénom : _____ Né(e) le : _____

Cocher la ou les semaines et les jours de repas souhaités

la réservation de repas est obligatoire le jour de la sortie

☐ du 7 au 11/07	08/07	09/07	10/07	11/07	12/07
Repas=>			X repas obligatoire		
☐ du 15 au 18/07		15/07	16/07	17/07	18/07
Repas=>			X repas obligatoire		
☐ du 21 au 25/07	21/07	22/07	23/07	24/07	25/07
Repas=>			X repas obligatoire		
☐ du 28/07 au 1/08	08/07	08/07	08/07	08/07	08/07
Repas=>			X repas obligatoire		

Documents à fournir : Carnet de vaccination et fiche de renseignement

() Souhaite recevoir par mail une facture acquittée après l'ALSH